

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre et du 19 octobre 2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre ainsi que celui du 19 octobre 2023.

2. Participation aux frais de scolarité des élèves de Chantemerle-lès-Grignan

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Chantemerle-lès-Grignan n'ayant pas d'école, des élèves sont scolarisés à l'école de Réauville. Il propose de fixer une participation qui comprend les frais de fonctionnement de l'école (dépenses de personnel, entretien du bâtiment, fournitures scolaires...). Il soumet au conseil municipal de fixer la participation de la commune de Chantemerle-lès-Grignan à 1 200 € par élève à partir de la rentrée de septembre 2023.

VOTE : 6 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fabrice PRAVE arrive à 18h52

3. Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes

Monsieur le Maire rappelle que le développement des énergies renouvelables est un des leviers importants de la stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, l'Etat a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition énergétique en publiant la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER).

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir, sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées.

Au regard du potentiel de production identifié sur la commune de Réauville et des installations existantes, des enjeux relatifs à l'occupation du sol, au paysage et à l'environnement, Monsieur le Maire propose de ne pas définir de zonages supplémentaires.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Subvention à l'Association des Parents d'Elèves – Noël 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l' Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Montjoyer / Réauville pour le Noël des enfants 2023.

Il rappelle que chaque année une subvention est accordée pour participer aux cadeaux du Père-Noël. Cette somme est fixée à 20.00 € par enfant, partagée entre les communes du RPI.

Sachant que pour l'année scolaire 2023 / 2024 le nombre d'élèves du R.P.I s'élève à 51 enfants, le montant de la subvention proposée pour Réauville s'élève à 20 € x 51 / 2 = 510 €.

D'autre part à l'occasion du Noël des municipalités entre Montjoyer et Réauville deux livres sont offerts par enfant du RPI. L'APE avance les frais et la commune de Réauville, organisatrice de cette manifestation en 2023, propose de rembourser l'APE.

Le coût s'élève à 2 x 0.80 € x 51 élèves = 81.60 €

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Dépréciation du prix de vente de l'immeuble « bar »

Monsieur le Maire rappelle que Madame VIGNE a légué à la commune de Réauville l'immeuble qui comprend le bar du village et les locaux d'habitation en début d'année 2022.

Après diverses discussions, le Conseil Municipal avait décidé de vendre le dit immeuble au prix de 168 000 € net vendeur et avait confié la vente à deux agences immobilières.

Plusieurs visites d'acheteurs potentiels ont eu lieu sans aboutir. Le Maire propose de déprécier le tarif et de vendre cet immeuble au prix de 105 000 euros net vendeur.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Tarifs communaux 2024

Concernant les tarifs de la location de la salle polyvalente, Monique ALLEGRE précise que le coût de revient à l'année est compris entre 17 000 € et 20 000 € comprenant le remboursement de l'emprunt qui s'élève à 12 000 € par an.

Concernant les tarifs de l'eau et l'assainissement, Norbert PERRIN rappelle qu'il est prévu des travaux sur la séparation des eaux pluviales et des eaux usées ainsi qu'une réhabilitation du lagunage. L'ensemble des élus est d'accord pour augmenter certains tarifs. Après discussion, ci-dessous les tarifs adoptés pour 2024 :

Location salle polyvalente à un résident de la commune :	2024
1 journée	170 €
1 week-end	250 €
2,5 journées (y compris le we)	300 €
½ journée/ soirée	80 €
Location salle polyvalente à un non-résident de la commune :	
1 journée	500 €
1 week-end	650 €
2,5 journées (y compris le we)	820 €
½ journée/ soirée	280 €
Location salle polyvalente à une association réauvilloise :	
	Gratuit
Caution	600 €
<u>Vidéoprojecteur :</u>	2024
1 journée	50 €
1 week-end	80 €
½ journée ou une soirée	30 €
Caution	500 €

<u>Location de matériel :</u>	2024
Bancs et plateaux / tréteaux	3 € pièce
Livraison par la mairie sur la commune *	50 € A/R
Caution	500 €
<u>Jardins communaux :</u>	2024
Jardins	40 € par an

Norbert PERRIN, Maire, précise qu'une réflexion est en cours sur le regroupement de 5 communes au niveau de la compétence eau et assainissement (Valaurie, Roussas, Chantemerle, Montjoyer, Réauville).

<u>Eau et assainissement :</u>	2024
Raccordement eau	2 100,00 €
Abonnement eau	120,00 €
Consommation eau jusqu'à 150 m ³	1,50 €/m ³
Consommation eau au-delà de 150 m ³	1,80 €/m ³
Consommation eau au-delà de 250 m ³	2,20 €/m ³
Raccordement assainissement	2 100,00 €
Abonnement assainissement	65,00 €
Consommation assainissement	0,65 €/m ³

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique de territoire d'énergie Drôme - SDED

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Compétence Efficacité Énergétique du Territoire d'énergie Drôme pour pouvoir bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la collectivité est propriétaire, à savoir :

- Le suivi de ses consommations d'énergie,
- Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage,
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
- L'accompagnement au déroulement de projets (service à la carte).

Le coût de l'adhésion pour 2024 s'élève à 203 € (0.50 € x 406 habitants).

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8. Création de poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La secrétaire de mairie est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Monsieur Le Maire propose de valider son avancement pour une meilleure évolution de sa carrière.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

L'agent technique est promouvable au grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe. Monsieur Le Maire propose de valider son avancement pour une meilleure évolution de sa carrière.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10. Souscription des parts sociales à 2684Watts

La SCIC 2684Watts se propose de produire une électricité verte et locale grâce à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers, des collectivités locales et des entreprises du territoire de la CCEPPG, et de la revendre à ses membres à un tarif stable garanti sur 10 et 20 ans, révisable tous les 5 ans, dans le cadre d'une autoconsommation collective. L'objectif est économique (produire de l'électricité), social (maîtriser les coûts) et environnemental (sortir des énergies fossiles).

Considérant que ce projet bénéficiera aux habitants, entreprises, associations et collectivités du territoire dans le cadre d'une redistribution locale, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver

l'entrée au capital de la SCIC-SA 2684Watts de la commune de Réauville et de souscrire à hauteur de 1 000 € soit l'équivalent de 10 parts à 100 € de capital.

Actuellement trois particuliers de la commune de Réauville sont sociétaires de 2684Watts.

Christian BERNARD est désigné pour représenter la commune lors des assemblées générales et réunions.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

11. Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune pour l'investissement d'un montant équilibré de sept cent dix-huit euros (718.00 €).

		DEPENSES		RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
INVESTISSEMENT	2088	Autres immobilisations corporelles	348.00 €	1323-13-39	Subvention du Département	718.00 €
	2151-21-39	Installations... Réseaux de voirie	- 408.80 €			
	2158-21-34	Autres installations matériel et outillage techniques	778.80 €			
	TOTAL		718.00 €	TOTAL		718.00 €

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Décision du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris une décision pour accepter le don de 200 € de M. MOUREAU pour un permis de construire déposé et finalement retiré. Il rembourse le coût d'instruction de son dossier par la CCEPPG.

Arrêté de péril imminent sur la grange DUBOURG :

Dans la nuit du 28 au 29 octobre dernier, le toit de la grange s'est effondré. Le Maire a pris un arrêté pour que EPORA (propriétaire du bien) intervienne pour sécuriser les lieux. Un expert doit venir faire l'état des lieux pour ensuite mettre en place la sécurisation appropriée.

Détachement de parcelle place du Rocher :

M. DE SAINTE PREUVE demande par courrier à la commune de lui vendre une partie de la parcelle E698. Il s'agit de la partie qui longe le rocher.

Monsieur le Maire expose que cette parcelle mesure environ 2.50 m de large sur environ 50 m de long et n'est plus entretenue depuis plusieurs années.

Concernant cette place, une première demande avait été faite par M. COTTAREL pour acquérir un bout de la parcelle devant son habitation. La réponse avait été négative. Puis une deuxième demande faite par M. et Mme DARNAUD pour acquérir aussi une partie de cette parcelle devant leur habitation. La réponse a été négative également. Le Maire explique que si l'on vend ce bout de terrain et que dans l'avenir il était décidé de rouvrir ce chemin aux piétons cela ne sera plus possible. Il propose donc que chacun y réfléchisse et une réponse sera apportée ultérieurement au demandeur.

Fête de Noël :

Les illuminations vont être mise en place aux alentours du 25 novembre par Eric OLEON et Antoine DE SAINTE PREUVE qui dispose d'une nacelle. Le coût s'élève à 420 € pose et dépose comprises contre 1 400 € l'année dernière par Territoires d'Energie SDED.

Une soirée est proposée par la municipalité organisatrice cette année puisque l'année dernière c'était à Montjoyer le 15 décembre à partir de 18h (Eglise + place Roche). Il est proposé de participer à la réunion du 22 novembre pour organiser ce moment festif.

Un groupe composé d'habitants s'active pour préparer des décorations de Noël.

Convention avec la Direction Départementale ou Générale des Finances Publiques :

Le Maire rappelle que certains propriétaires ont reçus un courrier de la DDFIP pour mettre à jour les bases de calcul de la taxe foncière des catégories 5, 5M, 7,8. Cela concerne environ 75 foyers dont 18 non pas encore répondu à ce jour.

Ce dispositif permettra une meilleure équité entre les foyers qui ont un logement plus au moins récent et ou rénové. La révision de toutes les catégories s'étalera sur plusieurs années.

Vœux du maire :

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle polyvalente.

Repas des aînés :

Afin d'organiser le repas des aînés, il est proposé de créer un groupe de travail. Rendez-vous le 5 décembre à 17h30. Le Maire demande aux personnes présentes dans le public si elles préfèrent un repas ou autre, le choix se porte sur un repas.

Bulletin municipal :

Le prochain bulletin municipal devrait être édité début janvier 2024. Il est demandé à Christian BERNARD d'envoyer un mail aux associations pour qu'elles transmettent un article avec photo avant le 15 décembre prochain.

Auberge espagnole :

Monique ALLEGRE fait remonter qu'il y a peu de participants et la question se pose est-ce que c'est l'association Du Bourg ou la collectivité ou une autre association qui pourrait s'en occuper. Le Maire ne souhaite pas que la commune s'investisse dans cette manifestation.

Collecte alimentaire :

Monique ALLEGRE rappelle que la CCEPPG propose de faire une collecte alimentaire dans chaque commune puis d'apporter les denrées à Valréas. Une année cela avait été proposé à Réauville mais il y avait eu très peu de participation. Les gens participent plutôt lorsqu'ils font leurs courses dans les supermarchés.

Sablière :

Fabrice PRAVE rappelle que les panneaux d'information sur le site de la sablière ont été reçus et demande qui doit les installer. Il faut déplacer, remplacer certains supports.

De plus, il informe que la commune a reçu une candidature pour un stage sur l'environnement de 4 semaines en juillet 2024. N'ayant personne pour encadrer ce stagiaire, il ne sera pas donné suite.

Travaux de voirie :

Marc GASSER rappelle que les gros travaux de voirie sont reportés en 2024. Des travaux de rebouchage de trous ont été effectués à l'impasse de la Grenoble.

Il est dit que la route de Chantemerle-lès-Grignan est dangereuse car elle se déforme de plus en plus. Il semblerait que les panneaux de limitation de la vitesse soient absents. Un message en ce sens sera adressé à la Direction des Déplacements.

Une réflexion a été menée entre Norbert PERRIN et Marc GASSER pour remplacer les panneaux stop par des panneaux priorité à droite afin d'uniformiser la réglementation sur l'ensemble de la Commune. Cela concerne 3 lieux, route de Salle-sous-Bois, route de Chantemerle-lès-Grignan et route d'Allan. L'ensemble des autres élus s'interrogent sur cette proposition, chacun doit s'emparer du sujet pour décision.

Repas entre élus et personnel :

Comme chaque année, les élus proposent de se réunir avec le personnel communal autour d'un repas. Christian BERNARD propose de cuisiner du sanglier et que chacun apporte des denrées alimentaires ou boissons. La date retenue est le lundi 18 décembre.

Ecole :

Christian BERNARD fait remonter que les institutrices sont très contentes d'enseigner à Réauville.

Urbanisme :

Gilles SARACCO a participé à une réunion sur les Autorisations du Droit des Sols et en fait le compte-rendu. Il rappelle que 16 communes sur 19 sont adhérentes. Le nombre de permis de construire a baissé en 2023 dû certainement à l'augmentation du coût des matériaux et aux difficultés pour emprunter. Le coût du service ADS qui comprend 2 agents à temps plein revient à environ 80 500 € par an. Chacun d'eux instruit environ 350 dossiers par

an. Il est proposé de doubler le forfait annuel afin de continuer à rendre ce service d'instruction aux collectivités qui n'ont pas les compétences pour instruire elle-même. Le forfait va passer de 150 € en 2023 à 300 € en 2024. Le coût des dossiers non aboutis était en 2023 à 0 €, en 2024 ils seront facturés selon une grille tarifaire à délibérer en CM de décembre 2023. Ces augmentations sont à prévoir dans notre budget 2024. Gilles SARACCO explique que depuis que la dématérialisation des demandes d'urbanisme est possible le nombre de dépôt sur internet est passé de 59 en 2022 à 250 en 2023.

Par ailleurs, le Maire demande à ce que l'on s'informe sur la possibilité de modifier le règlement du PLU auprès du service instructeur.

Police du maire :

Norbert PERRIN a participé à une formation sur la police du maire. Il explique que normalement à chaque changement de propriétaire d'un équipement recevant du public (vente de restaurant fermé plus de 10 mois), les nouveaux propriétaires doivent solliciter une visite de la commission de sécurité pour avis. Si cela n'est pas fait, la responsabilité repose sur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Prochain Conseil municipal le 18 décembre 2023 à 18h15, salle du Conseil.

Lauriane MOINE
Secrétaire de séance

